

AVIS PUBLIC

Pétition présentée en vertu de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)*

AMÉNAGER UN ESPACE D'ENTRAÎNEMENT TREKFIT AU PARC J.-ALBERT-GARIÉPY À VERDUN

Début de la période de signature de pétition (90 jours)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Un projet de pétition ayant pour objet de demander une consultation publique sur l'aménagement d'un espace d'entraînement trekfit au parc J.-Albert-Gariépy à Verdun a été déposé au secrétariat d'arrondissement de Verdun le 22 novembre 2021 en vertu du droit d'initiative prévu au *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)* (ci-après désigné le « règlement »).

Une réponse confirmant la recevabilité du projet de pétition a été transmise le 26 novembre 2021 au représentant du groupe ayant déposé ce projet de pétition. Copie de cette réponse a par la suite été déposée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2021.

Début et durée de la période de signature de la pétition

Conformément à l'article 10 de l'annexe B du règlement, la période de la pétition est de 90 jours. Elle débute le jour de la publication du présent avis et **se termine le 20 avril 2022**.

Nombre de signatures requises

Le nombre de signatures requises pour que la pétition soit conforme est de **2 975** signatures.

Qualité requise des signataires

Est une personne habile à signer une pétition, toute personne âgée de 15 ans et plus vivant sur le territoire de l'arrondissement de Verdun.

Modalités de signature de la pétition

Le formulaire standardisé de pétition fourni par la Ville, sur support électronique, doit être utilisé aux fins de l'exercice du droit d'initiative. Aucune autre forme de pétition ne sera reçue.

Ce formulaire doit être complété et transmis conformément aux spécifications indiquées.

Toute personne qui signe une pétition aux fins de l'exercice du droit d'initiative doit, à l'endroit et de la manière prévue à cette fin, déclarer solennellement rencontrer les critères d'une personne habile à signer.

Les signatures électroniques sont acceptées, sur le support électronique du formulaire standardisé de la Ville, aux fins de l'exercice du droit d'initiative.

[Cliquez ici pour signer la pétition numérique](#)

Information concernant cette pétition

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la personne responsable de la pétition :

Monsieur Vien Minh Van
trekfit.verdun@gmail.com

Effet du dépôt d'une pétition conforme

Le dépôt d'une pétition conforme oblige la tenue d'une consultation publique.

Droit d'initiative

Toute personne désirant obtenir des renseignements supplémentaires sur l'exercice du droit d'initiative peut consulter le site Internet de la ville à l'adresse suivante :
<https://montreal.ca/sujets/droit-dinitiative>

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 21 janvier 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,

Mario Gerbeau (original signé numériquement)

Monsieur Mario Gerbeau